

Procès Roberto Polo à Genève

Interrogatoire de l'accusé

Troisième jour d'audience hier au procès de Roberto Polo. Les jurés de la Cour d'assises de Genève ont assisté à l'interrogatoire du financier et collectionneur d'art américano-cubain. Celui-ci conteste avoir détourné cent millions de francs. Réquisitoire et plaidoiries sont attendus aujourd'hui, et le jugement demain.

Roberto Polo a affirmé avoir investi l'argent de ses clients dans l'art, avec leur accord.

Les plaignants lui ont confié la gestion de leur patrimoine uniquement en raison de sa parfaite connaissance du marché de l'art, a expliqué l'homme d'affaires. «Mes clients m'avaient donné un pouvoir de gestion discrétionnaire», a-t-il précisé. Plu-

sieurs témoins ont également été entendus au cours de cette audience.

COMMANDEUR DES ARTS ET DES LETTRES

Un conservateur du Musée du Louvre, un antiquaire parisien et un spécialiste en pierres précieuses ont vanté les connaissances de l'accusé. Il a un «œil exceptionnel, digne des plus grands ex-

perts», a déclaré l'un d'eux. En 1988, Roberto Polo a été nommé commandeur des Arts et des Lettres par François Léotard, alors ministre français de la Culture, a indiqué un témoin.

Armando Valladarès, ancien ambassadeur des Etats-Unis auprès de la Commission des droits de l'homme de l'ONU, a témoigné en faveur de Roberto Polo. D'origine cubaine comme l'accu-

sé, le témoin a été détenu pendant 22 ans à Cuba. Il a constitué un comité de soutien en faveur de son compatriote.

CALVAIRE D'UNE FAMILLE

Enfin, la mère de Roberto Polo a décrit le calvaire enduré par la famille depuis l'arrestation de son fils. «Il a perdu ce qu'il y a de plus cher dans la vie: la liberté», a-t-elle déclaré entre deux sanglots. L'accusé a versé quelques larmes pendant la déposition de sa mère.

Il sera fixé sur son sort vendredi. Ses avocats, ainsi que le procureur, s'exprimeront demain. (ats)